



Association régionale de l'action sociale
District d'Aigle et Pays-d'Enhaut

Au Conseil intercommunal

Réunis en assemblée générale le 27.10.2022, les déléguées et délégués des communes membres de l'ARASAPE ont accepté :

1. Les conclusions du **préavis n° 11-2022** concernant le budget de fonctionnement de l'Association régionale de l'action sociale du District d'Aigle et du Pays-d'Enhaut pour l'année 2023 tel que proposé par le Comité de direction.
2. Les conclusions du **préavis n° 12-2022, amendées**, concernant le budget de fonctionnement du réseau d'accueil de jour « Enfants Chablais » pour l'année 2023

Les préavis peuvent être consultés auprès du Secrétariat de l'Association (Rte de Massongex 4, 1880 Bex, tél. 024 557 27 01).

Hormis le budget pris dans son ensemble, les décisions adoptées par le Conseil intercommunal sont soumises à référendum conformément aux articles 166ss LEDP. Les demandes éventuelles seront annoncées par écrit à la Municipalité de Bex, commune siège de l'Association, dans les 10 jours qui suivent la publication dans la FAO.

Pour le Comité de direction de l'ARASAPE :
Le Président : Fabio Lecci La secrétaire : Eliane Desarzens

Bex, le 1^{er} novembre 2022